



## **Conseil d'Administration du 31 mars 2026**

Ce conseil se tenait à la CNIEG à Nantes en même temps que des rassemblements d'agents à l'appel de la CGT à Bercy et devant la CNIEG.

### **Risque de démantèlement de la CNIEG**

(Voir document joint "déclaration CGT journée d'action")

Le conseil d'administration a débuté avec les déclarations de toutes les OS s'opposant au scénario des tutelles qui veulent transférer les activités de la CNIEG à la CNAV.

Les administrateurs CGT ont rappelé que ce projet se situait dans la droite ligne des attaques contre notre régime et la volonté de réduire le lien entre les agents des IEG et leurs représentants d'une part et la gestion des retraites d'autre part. Le projet s'inscrit dans la perspective du retour d'un système universel de retraites et la suppression immédiate du Régime Spécial qui en résulterait et qui toucherait tous les agents actifs, ce qui irait bien au-delà de la clause du grand-père (voir le projet Delevoye de 2019).

La tutelle a indiqué que l'Igas était indépendante quand elle faisait des recommandations et que les ministères sont en train d'évaluer le rapport et d'en tirer des conséquences.

Notre déclaration a clairement indiqué que nous pensions exactement le contraire : ce sont bien les ministères de tutelle qui ont demandé des scénarios de transfert à l'Igas afin d'ouvrir la voie à leur mise en application.

La CGT a réclamé et obtenu un positionnement des administrateurs salariés et employeurs contre le projet de transfert (courrier envoyé par le Président du CA le 12 février). La CGT a fait le choix de mobiliser sans attendre.

La réaction de la CGT, de ses militants et du personnel a d'ores et déjà fait hésiter les tutelles.

Alors qu'elles avaient annoncé le 3 février que les "arbitrages" (comprendre : le choix du transfert à la CNAV) devaient être faits avant le 31 mars, aujourd'hui elles indiquent que ce délai est repoussé et que les "réflexions" continuent.

De plus, alors que nous n'avons depuis des années jamais réussi à être reçus par les tutelles, ni seuls ni en intersyndicale, ni sur des revendications ni même sur la mise en application de la loi Borne, la FNME a reçu un courrier des tutelles quelques jours avant le 31 mars invitant les Organisations Syndicales à échanger sur le rapport de l'Igas courant avril.

Nous nous rendrons bien évidemment à cette rencontre où nous remettrons aux tutelles les pétitions et motions signées et votées par le personnel.

## **Budget et fonctionnement de la CNIEG**

L'étranglement budgétaire de la CNIEG fait partie des attaques des tutelles contre notre Caisse. Et c'est une façon de préparer le terrain à un transfert de l'activité et au démantèlement de la CNIEG.

Le CA a voté en décembre un budget partiel pour le seul 1er semestre sous la promesse que la convention de gestion serait négociée et signée durant ce semestre permettant ainsi d'obtenir un budget annuel 2026 complet. Les valeurs de ce budget partiel sont de 80% des dépenses courantes 2025 et 50% des investissements 2025.

Les tutelles n'ont pas avancé sur la COG (elles voudraient y mettre le transfert à la CNAV mais hésitent - voir ci-dessus). Il est donc temps maintenant de voter un budget complet puisque la COG ne viendra qu'au second semestre voire plus tard encore. C'est la demande qu'a faite le directeur de la caisse en séance. Tous les administrateurs sont d'accord là-dessus et l'ont exprimé.

Réponse lunaire des tutelles : vous avez voté un budget qui vaut comme budget annuel donc sauf "bonnes raisons" il n'y a pas lieu d'y toucher. En clair, les tutelles considèrent que la CNIEG peut finir l'année avec une baisse de 20% du budget courant et de 50% des investissements !

La CGT a rappelé que le CA a, seul, la responsabilité de voter le budget annuel et qu'il devait maintenant exiger un projet de budget rectificatif pour la prochaine séance prévue en mai afin de donner à la CNIEG les moyens de fonctionner sur toute l'année.

Le Président du CA a confirmé que c'était le sens de la mise à l'ordre du jour de cette question. Il a donc confirmé la tenue du conseil extraordinaire de mai avec comme ordre du jour le budget rectificatif 2026 et le calendrier de négociation de la COG.

Cela fait maintenant 2 ans que la négociation de la COG aurait dû commencer. La CNIEG est contrainte de prendre une position d'attente sans pouvoir lancer de nouveaux projets pourtant nécessaires en matière notamment de renouvellement des applications. La pression sur les effectifs est continue ; elle épuise les agents de la Caisse. L'absence de perspectives et d'objectifs contribue au découragement et aux départs d'agents alors qu'il faut au contraire maintenir, développer et attirer les compétences.

Rendez-vous est pris pour le mois de mai. Nous porterons ces questions lors du rendez-vous avec les tutelles prévues en avril.

## **CTA et résultat comptable 2025**

Le résultat comptable 2025 de la CNIEG est excédentaire de 930 millions d'euros, record historique. Rappelons que les prestations de la CNIEG sont équilibrées par les employeurs sauf pour la partie des retraites payée par la taxe sur les factures (CTA : contribution sur les tarifs d'acheminement).

L'excédent est dû à des taux de CTA trop élevés qui augmentent les factures des usagers. Le gouvernement a baissé les taux de CTA électricité en février 2026 mais il restera un excédent en 2026 de l'ordre de 450 millions €. C'est trop. La CGT a demandé que les tutelles prennent les décisions nécessaires à une nouvelle baisse de la CTA, y compris la CTA gaz.

Un scénario a été calculé par la CNIEG et validé par le CA en juin 2025 annulant l'excédent et résorbant l'excédent passé cumulé, restituant ainsi aux usagers ce qu'ils ont payé en trop depuis 2019. Les tutelles doivent sortir les textes réglementaires nécessaires à sa mise en œuvre.

 **Prochain CA : Le 19 mai 2026**